

ANTICIPER LES RISQUES CYBER ET SE PROTÉGER JURIDIQUEMENT EN AMONT

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA450	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	739,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 01/01/2024 au 31/12/2024

OBJECTIFS

- Cibler les principaux enjeux des risques cyber
- Identifier les risques
- Identifier les conséquences
- Comprendre l'exposition aux risques cyber
- Savoir préparer un plan d'action d'anticipation
- Mettre en place ce plan d'action

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Fournir une approche globale et synthétique des risques cyber

Fournir des retours d'expériences pratiques

Compléter une expertise technique ou une formation technique par les enjeux juridiques liés aux risques cyber

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Typologies de risques cyber

1. Diversité des risques eux-mêmes (panorama rapide des principales cyber-attaques)
2. Diversité des sources : externes et internes

B. Conséquences de ces risques

1. Conséquences immédiates sur l'activité
 2. Conséquences sur l'entreprise : atteinte à l'image
 3. Conséquences juridiques : sanctions et recours
- ### C. Sécuriser juridiquement son activité : documentation interne

1. Détermination des process et documentation utile
2. Focus sur la gestion des accès (mots de passe ou équivalents)
3. Focus sur les contrôles : d'activité ou de modification dans l'activité
4. Guides de bonnes pratiques / bonnes conduites

D. Limiter son exposition : la sensibilisation voire la formation

1. Sensibilisation permanente mais efficace
2. Formation ciblée et utile
3. Contrôle de l'efficacité des mesures : tests
4. Documentation et suivi des mesures prises : point clé souvent oublié

E. Anticiper les recours administratifs ou judiciaires

1. Veille contractuelle : limiter le risque de recours des cocontractants
2. Information et publicité : limiter le risque de recours des tiers / clients
3. Dossiers de preuve : limiter le risque de condamnation
4. Assurance : limiter le risque financier

F. Anticiper une crise cyber : plan de gestion de crise

1. Qu'est-ce qu'une crise cyber ?
2. Point de départ : déterminer le pivot/référent de la gestion de crise
3. Identifier chaque enjeu et la personne habilitée à le gérer (technique, juridique, financier, de communication ...)
4. Prédéterminer les implications d'un travail en « mode dégradé »
5. Identifier le moment de la sortie de crise : point clé d'une bonne gestion de crise
6. Eprouver régulièrement le plan de gestion de crise

G. Documenter les crises (cyber, judiciaires ou administratives)

1. Pour assurer un suivi
2. Pour en tirer les conséquences

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Directions juridiques
Risk manager
DPO
Directions conformité
Chargés d'affaires
Souscripteurs

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Gérer des risques d'entreprise

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

739,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 23/11/2024 à 01:02